

Tâches	Responsabilité et flux des informations	Notes
<p>Exigences spéciales pour les maquettes grandeur nature</p> <p>L'entrepreneur ou un sous-traitant prépare une maquette lorsque le devis le demande, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ montrer qu'il comprend bien les dessins et le devis; ▪ déceler d'éventuels problèmes; ▪ indiquer le degré de qualité auquel l'architecte s'attend. 	<p>Entrepreneur général</p>	<p>Les maquettes grandeur nature sont des représentations de systèmes ou de composants d'un bâtiment. Elles sont généralement spécifiées dans le devis, car elles peuvent parfois occasionner des coûts additionnels.</p> <p>L'architecte établit, lors d'une réunion préparatoire aux travaux avec l'entrepreneur, un calendrier de construction des maquettes grandeur nature et les procédures applicables à leur examen au chantier. Il est important que toutes les parties soient présentes – la présence occasionnelle entraînera des conclusions contradictoires.</p>
<p>Avant la préparation des maquettes, confirmer les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les maquettes doivent être préparées par les mêmes équipes qui exécuteront les travaux; ▪ elles ne doivent comporter aucune substitution non approuvée de quelque composant; ▪ le client est invité et sera présent; ▪ les ingénieurs ou autres conseils seront invités et seront présents; ▪ le gestionnaire de projet de l'entrepreneur sera présent. 	<p>Architecte</p>	<p>Il est recommandé de confirmer tous les points de la colonne de gauche avant d'accepter l'examen d'une maquette et d'aviser l'entrepreneur que l'examen d'une maquette en l'absence des parties mentionnées à gauche n'est pas officiel et devra être repris.</p> <p>Si l'une de ces conditions préalables n'est pas remplie, il faudra fixer un autre moment pour l'examen de la maquette, car l'examen non officiel aura peu de valeur ou pire encore, pourra indiquer à l'entrepreneur qu'une exécution incorrecte ou incomplète est acceptable.</p>
<p>Procéder pour l'examen général de la maquette comme s'il s'agissait d'un point particulier d'une visite de surveillance générale.</p>	<p>Architecte</p>	<p>Voir la description des rapports de visite de surveillance générale de chantier.</p>
<p>Préparer et distribuer à toutes les personnes présentes un rapport d'examen de la maquette ayant le même contenu que le rapport de visite de chantier auquel s'ajoutent les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ indication claire de la portée et des limites de l'examen; ▪ référence à la ou aux sections du devis qui traitent de la maquette; ▪ consignation des commentaires faits par d'autres; ▪ en cas de maquette jugée non conforme à toutes les exigences, la date convenue pour un nouvel examen. 	<p>Architecte</p>	<p>Comme toutes les personnes qui doivent être présentes sont déjà sur place, c'est le moment idéal pour déterminer la date à laquelle les corrections auront été apportées et les parties pourront examiner à nouveau la maquette.</p> <p>En ce qui concerne la consignation des commentaires des autres, il est essentiel d'éviter les désaccords ultérieurs ou les réactions telles que « je ne regardais pas cette partie », etc.</p>